

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 11 (1935-1936)
Heft: 5

Artikel: Cours de jeunes tireurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Manöver mit scharf geladenen Gewehren ausgerüstet werden müssen, um eine eventuelle Meuterei der Soldaten unterdrücken zu können. *

In der Tschechoslowakei stehen eine Reihe von Gesetzen zur Verbesserung der Landesverteidigung in Aussicht. Ein besonderes Gesetz über die Staatsverteidigung soll alle Bestimmungen für den Kriegsfall, die Mobilisierung, den obersten Verteidigungsrat und die Sicherungsbedürfnisse der Wehrmacht enthalten. In Vorbereitung ist auch ein Gesetzesentwurf über die Erziehung der Jugend zur Wehrhaftigkeit. Durch die Einführung der zweijährigen Dienstzeit soll sich der Effektivbestand der Armee von 88,000 auf 145,000 Mann erhöhen. Die Motorisierung wird fortgesetzt, neue Tankregimenter werden geschaffen, Fliegerabwehrgeschütze und die Zahl der Kavallerieregimenter sollen erhöht und die Festungen ausgebaut werden. *

Rußland will in seiner Armee Reformen durchführen. Die rote Armee hatte bisher keinen Generalstab, sondern einen «Stab der roten Armee». Auch Rangunterschiede gab es bisher nicht, sondern lediglich Kommandanten, was sowohl Unteroffizier als General sein konnte. Ein neues Gesetz ändert nun diese Verhältnisse. Es werden militärische Rangunterschiede eingeführt mit folgenden Rangstufen: Seniorleutnant, Kapitänleutnant, Major, Oberst, Brigadekommandant, Divisionskommandant und Korpskommandant. — Nach offiziellen Angaben zählt die rote Armee 940,000 Mann. Zusammen mit den Hilfsorganisationen erreicht die Zahl des aktiven Heeres 1,5 Millionen Mann. Die ausgebildeten Reserven werden auf 8,5 Millionen geschätzt, so daß Sowjetrußland im Kriegsfall 10 Millionen Soldaten aufstellen kann. In den letzten Jahren wurden 2 neue Infanterie-Armee-korps formiert, 20 Schützendivisionen, 3 Kavalleriedivisionen, 758 leichte und 25 schwere Batterien. Die leichte Artillerie zählt 4500 Geschütze statt 2400 vor drei Jahren; die schwere Artillerie besitzt 700 (600) Geschütze und die Zahl der Panzerwagen und -autos ist von 350 auf 3500 angewachsen. Die Luftflotte besitzt gegenwärtig 4300 Flugzeuge, darunter 1500 schwere Bomber. *

Das Ausprobieren eines der größten und mächtigsten Geschütze der Vereinigten Staaten erfolgte in Gegenwart des Kriegsministers und von 9000 Artillerieoffizieren auf dem größten amerikanischen Manöverfeld bei Aberdeen. Die Wirksamkeit dieses modernsten Küstengeschützes wurde dadurch vor demonstriert, daß ein 935 Kilo schweres Geschöß 48 Kilometer weit geschossen wurde. Weiter wurde ein neuer Mörser vorgeführt, der für Gasangriffe oder die Bildung einer Rauchsperrre zum Vorrücken der Truppen verwendet wird, ferner große Mörser von 75- und 155-mm-Kaliber, auf Pneus montierte Bombenwerfer von 155 und 105 mm, sowie Tanks. Ein 155-mm-Bombenwerfer kann jetzt mit 88 Stundenkilometern befördert werden, gegen 16 km im Weltkrieg. Die Flugweite wurde von 16 auf 23 Kilometer erhöht. Fabelhafte Zivilisation! *

Auf dem abessinischen Kriegsschauplatz hat sich bis zu dem Augenblick, wo diese Zeilen geschrieben werden, nichts Entscheidendes ereignet. Die Italiener sind an der Nordfront auf der Linie Axum-Adua-Adigrat stehengeblieben und haben ihre Kraft darauf verlegt, gutausgebaute Nachschubwege zu schaffen und die erreichte Linie zu befestigen. Erkundungsflüge nach dem Süden sollten über den Umfang der gegnerischen Maßnahmen Aufschluß verschaffen. Es scheint jedoch, daß die Abessinier ihre Truppenverschiebungen geschickt während der Nacht vornehmen und es verstehen, größere, für die Italiener sichtbare Truppenansammlungen zu vermeiden. Alle Anzeichen deuten darauf hin, daß eine starke abessinische Gegenoffensive an der Nordfront in nächster Zeit zu erwarten ist. Es sollen sich dort auch starke Kavalleriemassen angesammelt haben. Italienische Siege an der Nordfront dürften in nächster Zukunft mit wesentlich größeren Opfern zu erringen sein, als sie der militärische «Spaziergang» nach Adua gebracht hat. An der Südfront sind erneut starke Regenfälle eingetreten, durch die größere Truppenverschiebungen unmöglich gemacht werden. Die abessinischen Streitkräfte haben auch an dieser Front nennenswerte Angriffe auf den Eindringling unterlassen, offenbar weil die Vorbereitungen noch zu wenig vorgeschritten sind. Die kaiserliche Leibgarde ist ebenfalls zur Front abgegangen. Der ungleiche Kampf wird auf abessinischer Seite voraussichtlich viel Blut kosten, aber er kann auch für die Italiener außerordentlich gefährlich werden, die mit allen Mitteln danach trachten, die gegnerischen Kräfte durch Abfall vom Negus zu schwächen. Einer der Verräter und Ueberläufer, Ras Gugsa, ist von den Italienern für seine Heldentat zum Ras der Provinz Tigre ernannt worden. Er erhält damit als herzlich nichtssagenden Posten den Befehl über

die Eingeborenen dieser Gegend, hat aber im übrigen zur Verwaltung nichts zu sagen.

Die Spannung zwischen England und Italien, die sich zu einem fast unerträglichen Maß gesteigert hatte, ist durch die Bereitwilligkeit Italiens, eine Division aus Lybien zurückzuziehen, etwas gewichen. Noch immer aber liegt die gesamte englische Flotte im Mittelmeer als Drohfinger an die Italiener, sich stets daran zu erinnern, daß die Macht nicht allein auf seiner Seite liege. Die Verhandlungen im Völkerbund haben das Ergebnis gezeitigt, daß von militärischen Maßnahmen gegen den Angreifer Italien abgesehen wird und daß nur zu wirtschaftlichen und kommerziellen Sanktionen geschritten werden soll. Diese aber werden sich nie voll auswirken können, weil durch die Erklärung einiger Staaten, nicht mitmachen zu wollen, bereits eine ungeheure Lücke klafft. Eine ganze Anzahl von Staaten haben ihren Willen bekundet, Italien keinerlei Kriegsmaterial zu liefern. Da die eigene Kriegsindustrie den Ansprüchen des Landes genügen kann, wird Italien hiervon jedoch kaum stark betroffen. Gegenwärtig werden hinter den Kulissen zwischen Frankreich und Italien Friedensvorschläge erörtert, die darauf hinauslaufen, Abessinien zum Teil an die Italiener zu verschachern. Es ist anzunehmen, daß im gegebenen Augenblick diejenigen, die es in erster Linie angeht, die Abessinier, hierzu auch noch ein Wörtchen mitzureden haben. M.

Bataillonstag Füs. Bat. 81

(Mitg.) Noch ist der erste Bataillons-Tag 81 vom Jahre 1930 allen Teilnehmern in bester Erinnerung. Entsprechend dem damals geäußerten einhelligen Wunsche, in fünf Jahren wieder zusammenzukommen, hat das ehemalige Komitee jüngst beschlossen, auf *Sonntag, den 1. Dezember 1935*, wiederum eine Tagung nach Gobaun anzuberaumen. In den nächsten Tagen werden die 81er aus dem Aktivdienst 1914/19, soweit ihre Adressen verfügbar sind, auf dem Zirkularwege nähere Orientierung erhalten. Für weitere Auskunft wende man sich an den Präsidenten des Organisationskomitees: Adj.-Uof. G. Leiser, Holzstraße 9, St. Gallen.

Cours de jeunes tireurs

L'instruction militaire préparatoire, avec armes, a été pour raisons d'économies, supprimée en 1934. On se souvient qu'autrefois elle était confiée à l'Association suisse des sous-officiers et portait dénomination «Moblots» ou «Cours de Jungwehr».

Elle a été remplacée par des cours de «jeunes tireurs», qui y gagnèrent en importance et l'année 1935, particulièrement, a enregistré un développement considérable de ces cours.

Les armes sont mises gratuitement à la disposition des moniteurs par les arsenaux cantonaux. Ce sont pour la plupart des fusils modèle 1889 transformés, et donnant d'excellents résultats. On constate avec plaisir que partout officiers et sous-officiers s'intéressent toujours davantage aux cours de jeunes tireurs, subissant ainsi un essor nouveau et une impulsion remarquable.

En 1934, 23,701 élèves ont pris part aux cours de jeunes tireurs, représentant une augmentation de 6111 sur l'année précédente. L'année en cours verra encore une sensible amélioration quant au nombre de participants réguliers.

Ces cours méritent une attention toute spéciale et doivent être organisés de manière à inculquer immédiatement des principes identiques à ceux employés lors d'une école de recrues, car dans ce domaine il serait particulièrement néfaste d'utiliser deux sortes de mesures! Un cours mal organisé va à fin contraire et au lieu d'inspirer le goût du tir aux jeunes gens, il les en détourne plutôt.

En ce qui concerne les cours de jeunes tireurs, le programme de tir de 1934—1935 pour le tir hors du service dit notamment en son article 36: «Le but de l'instruction préparatoire est de développer les jeunes Suisses au point de vue physique, intellectuel et moral, pour en faire de bons citoyens et les préparer au service

militaire ». L'article 38 prévoit en outre: « Dès l'âge de 16 ans et jusqu'à leur vingtième année ou à leur entrée dans l'armée, les jeunes Suisses peuvent être formés au tir par les Sociétés de tir légalement reconnues. »

La Société Suisse des Carabiniers prévoit dans son Cours de Jeunes Tireurs: « La Société Suisse des Carabiniers considère comme une de ses tâches les plus importantes celle de collaborer au renforcement de la puissance défensive du pays, par l'institution de cours de jeunes tireurs. L'organisation de ces cours est confiée aux sociétés cantonales de tir. Pour en faciliter l'enseignement et l'exécution, la Société Suisse des Carabiniers élabore un cours d'Instruction. »

Comme on le constatera, cette tâche n'est pas des plus aisée et l'organisation d'un cours de jeunes tireurs digne de ce nom mérite une étude toute particulière.

*

L'invitation au cours de jeunes tireurs sera publiée dans un journal local ou régional le mieux répandu. Les demandes d'inscription seront accompagnées d'une autorisation écrite des parents, afin d'éviter toute contestation quelconque. Une fois l'état nominatif dressé (par classe d'âge) les participants seront convoqués de préférence un samedi après-midi; le moniteur en chef procédera à l'appel et répartira ensuite les jeunes tireurs en groupes de 5 à 6 participants au maximum, confiés à un moniteur, qui s'occupera de faire toucher les fusils et leurs accessoires. Ce moniteur procédera à l'inscription des numéros de ces armes dans un contrôle d'hommes.

Ce travail accompli, il organisera son groupe. Il pourra, par exemple, désigner un remplaçant choisi en la personne d'un jeune tireur ayant déjà suivi un cours l'année précédente et donnant entière satisfaction à tous égards.

(A suivre.)

Discipline et camaraderie

Dans un précédent article intitulé « De la discipline », nous avons expliqué pourquoi la discipline est nécessaire dans une armée. C'est une condition d'ordre, disions-nous. Nous aurions pu ajouter: « C'est un devoir de camaraderie. »

Car la camaraderie ne consiste pas seulement à s'entr'aider dans les menues opérations du service, et à passer joyeusement les soirées ensemble, sans querelles ni gros mots. La camaraderie veut aussi que l'on ne complique pas la tâche de tous en gênant l'organisation générale du travail et l'exécution des ordres des chefs.

Ceci demande une explication. La façon la plus simple et la plus claire de la donner est d'invoquer quelques exemples.

Voici une colonne d'infanterie en marche; elle a une longue étape à fournir, 25, 30 kilomètres, peut-être plus. Pour que tout le monde arrive en bon état au cantonnement, le moins fatigué possible, sans malades ni pieds blessés, le chef a ordonné qu'on marchera à l'allure de 4 kilomètres seulement en 50 minutes; les dix dernières minutes de l'heure seront consacrées au repos; la colonne marchera constamment sur le côté droit de la chaussée, laissant la gauche libre. Au moment de la halte des 10 minutes, que l'on appelle « halte-horaire », tout le monde s'arrêtera instantanément au coup de sifflet du chef, formera les faisceaux, posera les sacs à terre, et l'on sortira de la route du côté indiqué par les officiers; à la fin de la halte, à un nouveau coup de sifflet, on reprendra les sacs, rompra les faisceaux, et repartira immédiatement au commandement. Pendant la

marche, personne ne sortira du rang sans une autorisation spéciale, personne ne s'arrêtera pour boire à la gourde, allumer sa pipe, ou pour tout autre motif; chaque homme conservera minutieusement sa place et marchera à l'allure prescrite qui sera réglée par la tête de la colonne.

Pourquoi toutes ces précautions et pourquoi chaque homme doit-il se soumettre à cette stricte discipline de marche? C'est facile à comprendre. Que deux ou trois hommes, par-ci par-là, se montrent indisciplinés, qu'ils rompent l'allure, ou qu'ils quittent le rang pour y rentrer un instant après, ou qu'ils s'arrêtent, ne fût-ce qu'une demi-minute, ils provoquent un à-coup dans la colonne; leurs camarades qui marchent derrière eux sont brusquement arrêtés, ceux qui suivent le sont à leur tour, et ainsi de suite jusqu'à la queue de la colonne; les rangs se serrent sur une longueur plus ou moins grande; puis, quand les premiers arrêtés repartent, la colonne se desserre, et comme il n'y a pas eu de commandement pour un départ simultané, que les hommes se sont mis en mouvement les uns après les autres, il se produit alors un allongement de la colonne; la queue est en retard et il faudra qu'elle rejoigne au pas gymnastique pour que l'ordre soit rétabli. Si la colonne est courte, il ne sera nécessaire de courir que sur un espace de 40 à 50 mètres; si elle est longue, colonne de bataillon, de régiment, de brigade, la queue de la colonne risque d'être de plusieurs centaines de mètres en retard. Alors, quand viendra la halte-horaire, la tête pourra s'arrêter pour se reposer, mais les hommes de la queue devront continuer à marcher et regagner la distance que leur ont fait perdre des camarades indisciplinés; leur repos ne sera que de 5, 6 minutes; il sera même supprimé dans une longue colonne. Ainsi les indisciplinés se seront fatigués eux-mêmes en rompant la régularité de leur allure, mais ils auront fatigué plus encore leurs camarades qui pourtant n'ont commis aucune faute.

Il en sera de même si la colonne au lieu de marcher sur le bord de la route, comme on l'a ordonné, empiète sur la partie de la chaussée qui doit rester libre; il faut alors que chaque fois qu'une voiture de guerre, ou un état-major, ou des estafettes passent, la colonne appuie de nouveau à droite pour dégager; c'est un effort supplémentaire qui, renouvelé souvent, augmente la fatigue; les estafettes aussi sont obligées de ralentir leur marche, quitte à forcer plus tard leur allure pour regagner leur retard.

Ce qui est vrai pour les colonnes à pied ne l'est pas moins pour les colonnes à cheval, avec cette circonstance aggravante qu'ici l'homme n'est pas seul fatigué inutilement, mais le cheval. Les conséquences peuvent en être graves.

On voit, par ce premier exemple, que la discipline est bien un devoir de camaraderie. Le soldat n'est jamais seul; tout ce qu'il fait agit par contre-coup sur les autres soldats dont il est entouré; il doit donc toujours penser aux autres chaque fois qu'il s'apprête à faire quelque chose.

Prenons un exemple dans le service intérieur. Ce service comporte ce que l'on appelle des corvées; ces corvées sont de petites occupations nécessaires pour faire marcher le ménage commun. A la caserne, la chambre doit être balayée chaque jour, par mesure de propreté et d'hygiène; au moment du « rata » il faut aller chercher les bidons de soupe et les plats de viande à la cuisine et les porter à la chambrée réunie au réfectoire; au bivouac, des soldats sont envoyés à la fontaine voi-